



Chèque égaré par darty, qui m'en demande un nouveau

Par **guillaume**, le **01/10/2008** à **16:08**

Bonjour à tous,

voilà je vous explique mon problème : en juillet 2007, j'ai acheté auprès de Darty un lave-linge (montant TTC avec assurance et garantie : 774 euros). Nous avons payé 274 le jour de l'achat, et 500 euros par chèque, fin juillet, le jour de la livraison.

Début janvier 2008, la banque de Darty, nous envoie une lettre concernant ce chèque, qu'ils ont égaré. Ils me demandent de leur envoyer un nouveau chèque.

Je ne donne pas de réponse.

le 30 septembre 2008, je reçois une lettre d'avertissement de leur banque, qu'en cas de non paiement, ils seront dans l'obligation d'agir dans le cadre des articles 1235 et suivants et 1249 du code civil, et ce notamment par voie judiciaire.

Il me semble, pour avoir fait du droit, qu'il revient au bénéficiaire la responsabilité des fonds qui lui sont remis... .

J'ai donc 15 jours pour leur répondre:

Ai je le droit de refuser de leur envoyer un nouveau chèque, ou suis je dans l'obligation de leur fournir ce chèque ?

En attendant votre réponse, merci !!

Guillaume

Par **Patricia**, le **01/10/2008** à **22:12**

Bonsoir,

L

La comptabilité s'est réveillée 6 mois après la date de règlement de la livraison mais le bénéficiaire d'un chèque bancaire dispose d'un an et 8 jours maximum pour encaisser le chèque à sa banque...

La marchandise vous a été livrée vous devez donc la payer.

Validité d'un chèque bancaire : 1 an et 8 jours max

Validité d'un chèque postal : 1 an max

Pour être sûr de ne pas les payer 2 fois, faites opposition sur ce chèque (voyez avec votre banque selon la date d'émission exacte) et refaites leur un autre chèque.

Egarer un chèque peut arriver à n'importe quel commerçant, sans acte mal attentionné de sa part.

Dès l'instant qu'une opposition est faite sur le premier chèque, aucun risque pour que le règlement soit payé 2 fois.

Cordialement